

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D'AFFICHAGE

19/02/13

Objet :

2013-14-03-10
Demande d'adhésion de la
communauté de
Communes « Les Avant-
Monts du Centre Hérault »

L'an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE

Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).



Objet : Adhésion de la Communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault »

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-2184 du 27 Septembre 2012 complété par l'arrêté n°2012-1-2562 du 30 novembre 2012, prononçant la création de la communauté de communes dénommée « Les Avant-Monts du Centre Hérault », résultant de la fusion, au 1^{er} Janvier 2013 des communautés de communes Coteaux et Châteaux, du Faugères et Framps 909,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-2695 du 31 décembre 2012, prenant acte des incidences de cette fusion sur les syndicats existants, intégrant pour partie les communes du nouvel EPCI sans celles de la Framps 909,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-2698 du 31 Décembre 2012 ne modifiant pas le périmètre du syndicat mixte, intégrant alors partiellement la nouvelle communauté,

Vu la délibération n°14/2013 prise le 8 janvier 2013 par le conseil de la communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » votant l'adhésion au syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,

Monsieur le Président propose au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » dans son entièreté, c'est-à-dire avec les 18 communes, y compris les six de l'ancienne Framps 909, portant alors le nombre de communes adhérentes à 95 au lieu de 89.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adhésion de la communauté de communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault » dans son entièreté, c'est-à-dire avec les 18 communes, y compris les six de l'ancienne Framps 909, portant alors le nombre de communes adhérentes à 95 au lieu de 89.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,
Francis BOUTES

